



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 957-2023 relatif à la préemption sur le droit de préemption des immeubles peuvent être acquis

Avis est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté le 21 février 2023 :

- Règlement numéro 957-2023 relatif à la préemption sur le droit de préemption des immeubles peuvent être acquis.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 28^e jour de février 2023.

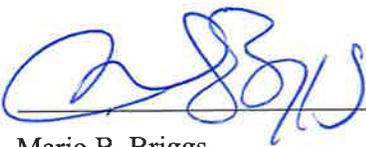

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Le 28 février 2023

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 28 février 2023 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 février 2023.


Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier